

PRÉFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France

Paris, le 09 AVR. 2019

Service Police de l'Eau

Cellule Paris proche couronne

Nos réf. : Dossier n° 75 2019 00113 / DLE 190292

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphanie Mayeux

stephanie.mayeux@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 71 28 46 96

Courriel : cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Demande d'avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement : réalisation d'un bassin de stockage des surverses unitaires du réseau d'assainissement parisien situé square Marie Curie sur les communes de Paris 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements (75)

Pièces jointes : 1 dossier de demande d'autorisation environnementale (version électronique)

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint, pour avis, le dossier d'autorisation environnementale cité en objet, déposé le 2 avril 2019 au guichet unique de la police de l'eau par la Ville de Paris.

Le projet présenté s'inscrit dans les objectifs de reconquête d'une qualité de l'eau baignable en Seine en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (page 28). Il vise à réduire la fréquence des déversements d'eaux usées non traitées en Seine en provenance des déversoirs d'orage situés sur le réseau d'assainissement de la Ville de Paris.

Pour cela, les effluents susceptibles d'être rejetés par les ouvrages de déversement « Bercy », « Mazas », « Traversière », « Diderot » et « Marine » en rive droite et « Buffon » en rive gauche jusqu'à des pluies de périodes de retour 6 mois seront interceptés et dirigés vers un bassin de stockage enterré d'environ 46 000 m³ avant vidange à débit régulé dans le réseau d'assainissement de la Ville.

Plus précisément, le projet prévoit la réalisation :

- d'un bassin de stockage-restitution, situé sous le square Marie Curie dans le 13^{ème} arrondissement,
- d'un ouvrage de raccordement du tunnel d'alimentation du bassin au réseau d'assainissement, situé sous la place Valhubert dans le 13^{ème} arrondissement,

Monsieur le Président
Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bièvre
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)
Moulin de la Bièvre
73 avenue Lamourrès
94240 L'HAY LES ROSES

Avec accusé de réception



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- d'un ouvrage de raccordement du tunnel d'alimentation du bassin au réseau d'assainissement, situé au niveau de la voie sur berge Mazas en contrebas du square Albert Tournaire dans le 12^{ème} arrondissement.

Un plan de localisation des différents ouvrages figure en page 21. Le projet a été dispensé d'étude d'impact par décision du 30 mars 2018.

Le projet est inclus dans le périmètre du SAGE de la Bièvre (tracé historique). L'analyse de compatibilité est disponible en page 236.

Ce projet entre dans le champ de l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement. Seule une procédure au titre de la Loi sur l'eau serait nécessaire.

Au titre de la loi sur l'eau, les rubriques de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par le projet sont les suivantes : 1.1.1.0, 1.1.2.0, 2.2.3.0. La rubrique 3.2.2.0, voire la rubrique 3.2.6.0, ont été omises à ce stade.

En application de l'article R.181-22 du code de l'environnement, vous voudrez bien me donner votre avis dans vos meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de ce courrier. Passé ce délai, votre avis sera réputé tacite et favorable.

Le service Police de l'Eau, cellule Paris proche couronne, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur empêché,
La chef de la cellule Paris proche couronne



Aurélie GEROLIN